

maladies mentales, la surveillance des finances des institutions publiques, les laboratoires provinciaux, l'enseignement de l'hygiène, et les statistiques; la *division du bien-être* qui comprend le bureau de la surveillance du bien-être, et dont relèvent les subventions aux institutions de charité, le bien-être de l'enfance, l'aide sociale dans les territoires non organisés et l'entretien des vieillards et des incurables dans les institutions et en dehors; la *division de la santé* comprenant la psychiatrie, l'hospitalisation, les subventions aux hôpitaux subordonnés à la loi d'assistance aux hôpitaux, les services de médecine préventive et d'assainissement, les services de santé locaux, les unités sanitaires et les officiers de santé dans les territoires non organisés.

Le Ministre de la Santé et du Bien-Etre Public dispose de deux commissions consultatives—la commission de la surveillance du bien-être et le bureau provincial de santé—et d'une commission consultative et administrative—la commission du bien-être de l'enfance. Depuis le début des hostilités le personnel, les services et les fonds administrés par le Ministère sont de plus en plus mis à contribution. A ce sujet, une nouvelle section d'assainissement du milieu a été créée. Elle se compose d'un directeur médical d'hygiène industrielle, d'un ingénieur en assainissement et d'un chimiste. Un personnel assistant a été adjoint au personnel régulier en raison de l'essor industriel qui s'est produit au Manitoba. Les laboratoires provinciaux ont plus que doublé leurs personnels afin de pouvoir répondre à tous les besoins, en matière de laboratoire, des forces de Sa Majesté qui se trouvent au Manitoba. Dans la section des services médicaux préventifs, le directeur du service antivénérien travaille maintenant à temps continu.

Une section tout à fait nouvelle—les services locaux de santé—a été créée dont les fonctions sont la surveillance de toutes les unités sanitaires et autres services locaux de santé dans les zones municipales.

Saskatchewan.—La nécessité de produire un certificat de naissance pour l'enrôlement dans les forces armées a fortement accru le travail du bureau du Régistrateur général qui a dû plus que doubler son personnel. Ce service est gratuit.

Section 2.—Statistiques des institutions*

En vertu des pouvoirs accordés par le Gouvernement fédéral en 1930, le Bureau Fédéral de la Statistique, en collaboration avec les autorités provinciales, a créé la Branche du Recensement des Institutions et collige des statistiques pour les types suivants d'institutions: (1) *hôpitaux*—institutions s'occupant principalement de la prévention et de la guérison des maladies physiques telles que les hôpitaux pour les malades, les sanatoriums et les institutions pour incurables; (2) *les institutions pour maladies mentales et nerveuses*—pour le traitement et le soin de toutes les maladies mentales, comme les asiles d'aliénés, les institutions pour les faibles d'esprit, les épileptiques, etc.; (3) *institutions de charité et de bienfaisance*—prenant soin des pauvres des deux sexes et de tous les âges, telles que les refuges pour vieillards, refuges de comtés, orphelinats, etc. et (4) *institutions pénales et correctionnelles*—qui ont pour but de réformer les criminels, de rééduquer et réformer les jeunes délinquants, garçons et filles. Les statistiques des institutions, telles que résumées dans le tableau 1 peuvent donc être considérées comme traitant des quatre types principaux de pathologie sociale, sous leurs aspects physique, mental, économique et moral.

Historique.—Un bref historique des débuts et de la croissance de plusieurs classes d'institutions au Canada a paru aux pages 1040–1043 de l'Annuaire de 1936.

* Cette section a été révisée par J. C. Brady, Branche du Recensement des Institutions, Bureau Fédéral de la Statistique.